

COMMISSION ENVIRONNEMENT
&
COMMISSION TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
ET DECHETS DIVERS

Compte-rendu de la réunion du mercredi 12 novembre 2008 à Noviant aux Prés

Présents : Marie-José FOURNIER, Denis VAUTRIN, Patrice VELLE, Gérard FORRLER, François MACQUIN, Patrick STOCKY, Olivier ANDRE, Marie Christine GEORGE, David HAUDOT, Franck WILLAUME, Jérôme TAILLY, Marie-Françoise GAUVAIN, Yves BRETON.

Absents : Christian LUCIE, Grégory BERCHOUX MERLING, Hervé DOHR, Thierry COLLET, Nicole MORCEL.

Ordre du jour

1. Services déchetterie et encombrants
2. Point sur le tri des déchets
3. Gestion des ordures ménagères
4. Questions diverses

Un tour de table est effectué afin que chacun puisse se présenter, puis Monsieur Vautrin, Président de la Commission Environnement prend la parole. Il s'est récemment rendu à une réunion sur les déchets à la Communauté de Communes des 3 Vallées (CC3V), il propose d'en faire un bref résumé et d'échanger sur les différents problèmes rencontrés.

Service déchetterie et encombrants :

On a pu constater que la déchetterie était vraiment un service utile compte tenu du nombre important d'utilisateurs qui s'y rendent. Monsieur Vautrin rappelle que les horaires d'hiver sont légèrement décalés par rapport à ceux d'été (en hiver, ouverture le mercredi de 13h30 à 17h30 au lieu de 14h à 18h), par contre il n'y a pas de changement pour les samedis (9h-12h et 13h30-17h30).

Les déchets électriques (DEEE) sont, depuis peu, séparés du reste, ils sont recueillis dans une benne qui leur est propre. Il s'agit du gros électroménager tels que les réfrigérateurs, congélateurs, lave-linge, lave-vaisselle, fours, télévisions, ordinateurs, mais également du petit électroménager comme les sèche-cheveux, console de jeux, cafetières.... Par ailleurs, il est précisé que les DEEE ne doivent plus faire partie des encombrants.

Le bois est également récupéré à part. Il est collecté et trié par CETV, puis traité par EGGER.

Difficultés de contrôle :

Pour les entreprises : Il avait été prévu, pour les entreprises, d'établir une facture par rapport à la quantité de déchets déposés, en contre partie elles ne paient pas de redevance. Cependant, très peu d'entreprises se manifestent en tant que telles ; apparemment certaines entreprises apportent leurs déchets mais sous couvert de leur qualité d'usager particulier.

Pour les déchets verts et gravats : Toutes sortes de déchets sont retrouvés à l'endroit prévu pour les déchets verts et les gravats, ce qui donne l'impression d'une décharge sauvage. Il est très difficile pour la gardienne, seule employée sur le site, de vérifier ce que les usagers transportent à cet endroit qui se trouve à environ 150 m de son local, d'autant que la fréquentation est assez importante et qu'elle ne peut se trouver partout en même temps. A savoir aussi : il faut une autorisation pour les déchets inertes.

Monsieur Vautrin informe ses auditeurs que la CC3V réfléchit actuellement à la mise en place d'un système de contrôle par badge ainsi qu'à un nouveau mode d'élimination des déchets verts et des gravats. Il rappelle que pour la collecte des végétaux, un partenariat avec les agriculteurs du secteur avait été envisagé il y a quelques années mais l'essai fut peu concluant (encore une fois toutes sortes de déchets y étaient déposés).

Il rappelle les obligations des usagers : accès sur présentation d'un justificatif de domicile, limitation à 3m³/jour, conserver la propreté du site.....

Les encombrants : Devant le coût important de la collecte des encombrants, et sachant que tous les usagers peuvent accéder à une déchetterie de proximité, la CC3V souhaite supprimer ce service. Monsieur Vautrin propose de réfléchir également en ce sens sachant qu'une économie appréciable pourrait être faite.

Il serait peut-être possible de trouver une solution pour palier à la suppression du service. Par exemple, les personnes n'ayant vraiment pas la possibilité de se rendre elles-mêmes à la déchetterie pour transporter des objets trop volumineux pourraient être aidées, soit par l'employé communal, soit par une personne bénévole de la mairie. Quelqu'un propose que la camionnette de la CCCHaye soit mise à disposition des communes si nécessaire (mais il faut démonter les sièges). Une autre personne propose l'achat d'une remorque (mais il n'y aurait pas de place dans le garage).

Point sur le tri des déchets :

Renouvellement de certains containers :

Un recensement avait été réalisé sur l'ensemble de nos 9 communes concernant les containers détériorés. Il est prévu d'en acheter de nouveaux prochainement. La présidente, Mme Fournier, explique que la CCCHaye peut bénéficier d'une subvention auprès du Conseil Général de Meurthe et Moselle, au titre d'une nouvelle dotation d'investissement qui vient d'être créée par le CG54.

Dépôts de déchets divers : les points tris sont souvent le lieu d'accueil de déchets divers qui n'ont rien à y faire. Il est suggéré de revoir les panneaux d'information qui s'y trouvaient mais dont certains ont été détériorés. La Présidente se demande si cela en vaut vraiment la peine, vu la rapidité des dégradations occasionnées sur toute nouvelle installation.

Propreté des points tri : M. Vautrin explique que pour la CC3V, c'est l'équipe d'insertion qui est chargée du nettoyage des points tri.

D'après un sondage réalisé sur la CC3V, il en ressort que $\frac{3}{4}$ de la population fait bien le tri alors qu' $\frac{1}{4}$ préférerait le ramassage en porte en porte.

Ambassadrice du tri : une ambassadrice du tri a été recrutée par la CC3V. Son rôle est essentiellement la communication directe auprès des habitants ; le but étant de leur faire trier leurs déchets au maximum afin de diminuer le volume collecté des ordures ménagères. C'est elle également qui se charge de la distribution des bacs et de faire signer la convention de leur mise à disposition. Le travail qu'elle a déjà effectué sur le secteur des 3 Vallées a largement porté ses fruits puisque le tri est en nette évolution. La CC3V nous propose, ainsi qu'à la Communauté de Communes du Mad à l'Yron, un nouveau partenariat pour l'embauche de cette personne. Elle pourrait commencer son travail sur notre secteur dès début 2009. Pour cet emploi, nous pourrions bénéficier d'une aide d'éco emballage.

Gestion des ordures ménagères :

La CC3V a établi une convention de mise à disposition des bacs pour la collecte des ordures ménagères, convention devant être signée par chaque usager. La commission pense qu'il s'agit d'une procédure quand même assez pesante, et peut-être disproportionnée par rapport au problème. A voir en conseil communautaire.

Facture redevance : Monsieur Vautrin propose un nouveau mode de calcul, celui employé à la CC3V.

Sachant que la facturation établie par BARISIEN fait ressortir 40% de la dépense pour la collecte et 60 % pour le traitement, il propose une part fixe par foyer + une part par personne pour les OM + une part par personne pour la déchetterie : le calcul serait plus juste du fait que le camion des éboueurs s'arrête devant chaque foyer, qu'il y ait une seule personne ou qu'il y en ait 6. Le gros problème qui ressort de ce mode de calcul est que les personnes vivant seules verraient leur facture augmenter considérablement.

Exemple de calcul permettant à la CCCHaye d'équilibrer dépenses et recettes OM :

- pour une personne au foyer (1 x 25 € pour les OM) + (1 x 15 € pour la déchetterie) + 59,50 € par foyer = 99,50 €
ce qui représente pour ce cas une augmentation de 44,50 €

- pour un foyer composé de 4 personnes : (4 x 25 € pour les OM) + (4 x 15 € pour la déchetterie) + 59,50 € par foyer = 219,50 €
pour ce cas il n'y a pratiquement aucun changement (- 0,50 €)

Si l'on revient à l'ancien mode de calcul, il faudra augmenter la part par personne de 9 € pour équilibrer le budget OM :

- pour une personne au foyer (1 x 52 € pour les OM) + (1 x 12 € pour la déchetterie) = 64 €
ce qui représente pour ce cas une augmentation de 9 €

- pour un foyer composé de 4 personnes : (4 x 52 € pour les OM) + (4 x 12 € pour la déchetterie) = 256 €
ce qui représente pour ce cas une augmentation de 36 €

C'est ce dernier mode de calcul que la commission choisit de garder, avec une part OM à 52 € et une part déchetterie à 12 €. Cela représente une forte augmentation, mais il vaut mieux dès maintenant rechercher l'équilibre, car l'entreprise Barisien nous facture (en partie) les OM sur la base du nombre d'habitants du dernier recensement officiel, celui de 1999. Or l'an prochain, les chiffres du dernier recensement seront officialisés, les factures BARISIEN vont donc augmenter car la population de la CCCHaye comporte environ aujourd'hui 260 habitants de plus (voilà pourquoi les communes avaient été sollicitées pour actualiser les données de 1999).

Bien sûr le calcul proposé par la commission doit être validé par le conseil de communauté.

Pour information la date de fin du marché avec l'entreprise Barisien est le 30 avril 2010.

En cas de décès : depuis les premières factures de redevances OM, la situation prise en compte était celle au 1^{er} janvier de l'année. Les factures n'ont jamais été proratisées en cas de départ ni en cas de décès. Les 3 Vallées proratisent leurs factures, ce qui occasionne une charge de travail supplémentaire.

A noter : la règle veut qu'un usager ne paie pas deux redevances cumulées pour la même année.

Paiements : Certains usagers souhaiteraient pouvoir payer cette facture en deux fois. Quant au paiement automatique, un équipement informatique spécifique est à prévoir. Une réunion avec la trésorerie de Thiaucourt devait avoir lieu, la trésorerie l'a repoussé à l'année suivante vu la complexité des démarches à adopter.

Compost : il est prévu de faire une étude auprès de la population concernant des composteurs individuels qui permettraient à ceux qui le souhaitent de recycler et valoriser leurs déchets végétaux. La CCCHaye pourrait fournir des composteurs à moindre coût.

Questions diverses :

Entrée de la déchetterie : les pots d'échappement des voitures raccrochent dans la butée du portail à l'entrée de la déchetterie ; cela arrive lorsque les voitures sont trop chargées avec ou sans remorque. Il faudrait remédier à ce problème.

Ruisseau de Grosrouvres : le ruisseau a été nettoyé fin juillet ; la CCCHaye a pris à sa charge une grande partie du nettoyage, la commune de Grosrouvres a pris le reste en charge.
Il est rappelé que les particuliers ou entreprises ne doivent pas intervenir dans le lit des ruisseaux, sans demande d'autorisation à la police de l'eau. A défaut, les uns ou les autres encourent des sanctions pénales.

Ruisseau de l'Esch : En coopération avec la Communauté de communes du Val de Moselle et de l'Esch (maître d'ouvrage), les 3 Vallées et d'autres communes isolées, la communauté de communes des Côtes en Haye a recruté un agent pour une durée d'une année, afin d'évaluer les travaux d'entretien du ruisseau d'Esch et de sensibiliser les riverains.

En effet, tout le parcours de ce ruisseau avait été nettoyé et réaménagé et, si l'on veut conserver le bénéfice des subventions qui avaient été alors octroyées par l'Agence de l'Eau pour l'investissement, nous avons l'obligation de veiller à son bon entretien.

Une réunion de synthèse aura lieu, cette réunion réunira les différents partenaires courant décembre.

Le Vice-Président,
Denis Vautrin

La Présidente,
Marie José FOURNIER